



DIPLOME UNIVERSITAIRE

Secrétaire général(e) de mairie

ECOLE DE DROIT - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

du.droit@uca.fr

Début des
enseignements
Septembre
2025



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne



PRÉSENTATION

Les secrétaires générales et généraux de mairie exercent dans les communes de moins de 3 500 habitants, où ils/elles sont essentiel(le)s à la fois pour les habitants, pour qui ils/elles représentent le premier service public de proximité, et pour le maire, dont ils/elles sont le/la principal(e) - et parfois unique - collaborateur/trice.

Ils/elles assurent des missions diverses et variées :

- Conseil au maire et aux élus municipaux
- Gestion des ressources humaines / Gestion budgétaire / Comptabilité publique
- Commande publique / Droit funéraire / Etat civil
- Organisation des élections / Fonctionnement de la commune et de ses instances
- Urbanisme / Dossiers de subventions / Suivi des agents techniques et des travaux
- Médiation entre les citoyens et l'administration
- Accueil du public / Aide aux démarches administratives ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La nécessité de reconsidérer ce métier a conduit le législateur à adopter la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie afin de rendre ce métier davantage attractif au regard de son utilité majeure pour les territoires, notamment les plus ruraux.

C'est avec cet objectif que l'Ecole de Droit de l'UCA, le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et l'Association des Maires du Puy-de-Dôme ont collaboré pour proposer une formation complète qui apportera toutes les connaissances nécessaires sur les collectivités et les actions qu'elles mettent en œuvre. Les qualifications apportées seront évidemment théoriques, mais aussi pratiques à travers l'association systématique d'un(e) universitaire et d'un(e) praticien(e) pour dispenser les enseignements.

L'accent est également mis sur la pratique métier avec un période de stage conséquente (20 semaines encadrées par un(e) secrétaire général(e) de mairie) devant permettre l'acquisition de réflexes professionnels et de nature à garantir la capacité rapide des futur(e)s diplômé(e)s à administrer les dossiers courants et les projets de développement local d'une collectivité, notamment rurale.

Une priorité sera donnée aux stages ouvrant sur une perspective d'emploi à court terme.

Dans la mesure où le recrutement d'un(e) secrétaire général(e) de mairie peut se faire soit de manière directe, par contrat, soit via le recrutement d'un agent public titulaire de catégorie B, ce DU a vocation à être articulé avec la préparation aux concours dispensée par l'IRPAG afin d'offrir aux apprenant(e)s les plus larges perspectives d'employabilité.



NIVEAUX DE RECRUTEMENT

Formation de 2^{ème} cycle, accessible avec une Licence ou un Master (Droit, AES, Economie, Gestion, Géographie, Aménagement ...) et/ou sur dossier.

ORGANISATION

- ♦ 279 heures d'enseignements réparties de septembre à décembre (15 heures par semaine, sur une base de 3 heures par jour) avec évaluation en contrôle continu ;
- ♦ 700 heures de stage de janvier à juin ;
- ♦ Soutenance du rapport de stage et Grand Oral fin juin / début juillet.

Les enseignements auront lieu à l'IADT de Clermont-Ferrand et au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Modules		Savoirs / compétences	Volume horaire
UE1 Environnement métier	Comprendre la commune et son environnement	Environnement juridique et institutionnel des CT	3
		La répartition des compétences entre les acteurs	6
		L'organisation de l'administration communale	3
	Comprendre sa fonction	Vis-à-vis des élus	3
		Vis-à-vis des agents	
		Vis-à-vis des administrés/usagers / gestion conflits	3
		Responsabilité pénale des agents/élus	3
UE2 Gestion juridique	Garantir la légalité des décisions communales	Déontologie / conflits d'intérêts	3
		Le fonctionnement du CM	12
		Élaboration et sécurisation des AAU	
		Entrée en vigueur et sortie de vigueur des AAU	
UE3 Gestion des ressources	Maîtriser les finances de la commune	Le contrôle de légalité	9
		Recettes de fonctionnement	
		Recettes d'investissement	
		Elaboration du budget municipal	
		Exécution d'un budget municipal	
		Analyse financière	
	Gérer les ressources humaines communales	La responsabilité des gestionnaires publics	3
		Le statut de la FPT	9
		Carrière/ Rémunération	3
		Maladie / Invalidité	6
		Paie	12
		Retraite	3
		Management / pilotage / action sociale pour agents	3
		Dialogue social	3
	Répondre aux besoins de la commune	Prévention et sécurité au travail	3
		Principes généraux de la commande publique	3
		Passation des contrats	3
Exécution des contrats		6	
Garanties post-contractuelles			
Gestion des différends			
Gérer les données de la commune	RGPD	3	

UE4 Gestion des espaces	Gérer le territoire communal / Planification	Urbanisme	18
		Aménagement - Gestion de la transition écologique	12
UE5 Gestion patrimoniale	Gérer le patrimoine communal	Domanialité publique / protection	3
		Domanialité publique / valorisation	6
		Gestion des biens de section	3
		Stratégie patrimoniale	6
UE6 Actions publiques	Services publics	Principes généraux applicables aux services publics	3
		Pouvoir de police et assermentation	6
		Funéraire	12
		Scolaire et péri-scolaire	6
		Action sociale (CCAS)	3
	Tourisme	3	
	Vie culturelle, sportive et associative	Médiathèques / musées / écoles de musique...	6
Agir au nom de l'Etat	Etat civil	9	
	Organisation des élections	6	
UE7 Méthodologie	Note de cadrage		6
	Démarche projet - 1		36
	Démarche projet - 2 - RETEX		12
	Maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, PPT...)		9
	Communication		3
UE8 Stage	STAGE		700

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

François CAFARELLI

Maître de Conférences à l'Ecole de Droit - UCA
Francois.CAFARELLI@uca.fr

François AUBERT

Professeur d'Université, IAE Clermont Auvergne
Francois.AUBERT@uca.fr

Avec le soutien de nos partenaires :

- ◆ Département du Puy-de-Dôme
- ◆ Centre de gestion du Puy-de-Dôme
- ◆ Association des Maires du Puy-de-Dôme
- ◆ Clermont Auvergne Métropole
- ◆ CA Riom Limagne Volcans
- ◆ CA Agglo Pays d'Issoire
- ◆ CC Ambert Livradois Forez
- ◆ CC Combrailles Sioule et Morge
- ◆ CC Thiers Dore et Montagne
- ◆ SIAREC
- ◆ Institut d'Auvergne du Développement des Territoires

